



**CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR
L'ENVIRONNEMENT
VALLEE DE L'ELORN :**

Une liquidation judiciaire qui pose question

Le 3 mars dernier, mandatés par l'association, la présidente et le directeur se sont rendus au greffe du tribunal de grande instance de Brest pour le dépôt de bilan du CPIE en état de cessation de paiement.

NOUS ETIONS GORRE-MENEZ : COMMENT EN SOMMES NOUS ARRIVES LA ???

Une histoire originale et novatrice en faveur de l'éducation à l'environnement

En 1983, une petite équipe de bénévoles se rassemble autour du site de Gorre Menez à Loperhet en Finistère pour donner un second souffle à ce magnifique espace forestier surplombant la vallée de l'Elorn. Elle se constitue en association dont l'objet est de proposer des activités d'initiation à la nature au plus grand nombre mais en particulier aux enfants à travers l'organisation de classes de découverte.

Commence alors un travail de rénovation du « manoir » permis grâce à l'engagement financier de plusieurs collectivités publiques et organismes sociaux. Dans le même temps, un bail emphytéotique de 31 années est signé avec le propriétaire privé. Les premiers groupes investissent ce lieu dès 1985. Dès cette époque, l'association développera une activité équestre qui viendra compléter l'offre d'activités proposée.

Dès lors, l'activité connaîtra un essor constant puisqu'en 1990 commencent des travaux de construction d'un second bâtiment devant permettre de répondre à la demande, de diversifier et de développer l'activité et de professionnaliser et pérenniser l'équipe salariée. Cette fois encore, l'association mobilisera des fonds publics. Dès cette extension, l'activité se diversifie par l'organisation et l'accueil d'enfants en colonies de vacances, l'accueil de groupes, des actions de formation.

En 1996, l'association obtient le label national « CPIE », Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement, qui lui permet de déployer ses compétences au-delà du site de Gorré Menez. Ainsi par exemple, le CPIE propose ses services dans le cadre du Contrat de baie de la Rade de Brest et se verra confier la réalisation d'une exposition itinérante qui conduira les animateurs à se déplacer sur le bassin versant de la rade de Brest proposant aux communes des animations d'éducation en direction du grand public.

C'est en toute logique que dès 2005, notre association s'associera à la vingtaine de CPIE présents sur le bassin Loire Bretagne pour relayer la politique de l'Agence de l'Eau dans le Cadre de la Directive Cadre sur l'Eau. Cet engagement en faveur de la reconquête de la qualité de l'eau prendra des formes diverses et variées et se prolongera jusqu'en 2016.

Dans le domaine de l'environnement, le CPIE interviendra activement pour accompagner la création d'emplois jeunes, municipaux ou associatifs, en partenariat avec l'Etat.

L'approfondissement des compétences techniques et scientifiques en matière de biodiversité conduira le CPIE à mener deux contrats nature dans le Pays de Brest en étroite collaboration avec le Conseil régional de Bretagne : à Loperhet puis à Plougastel-Daoulas.

Dans les années 2000, notre association sera sollicitée par l'administration pénitentiaire pour accueillir annuellement pendant 6 mois des personnes bénéficiant d'un aménagement de peines. Cette action a été reconduite jusqu'en 2016 et contribue à apporter une solution pérenne à la nécessaire gestion forestière du site naturel tout en participant à l'insertion/réinsertion de ces personnes.

Tout au long de ces 33 années, le CPIE Vallée de l'Elorn contribuera ainsi à sensibiliser, mobiliser,

accompagner des milliers d'enfants accueillis à Gorre Menez ou bénéficiant des interventions éducatives, à former des centaines de jeunes à l'animation volontaire, à former les citoyens aux enjeux environnementaux majeurs, à soutenir des initiatives de collectivités locales en faveur d'un Développement Durable, à valoriser des centaines d'hectares d'espaces naturels.

L'acquisition du site par la Communauté de communes, une réhabilitation menée en concertation étroite et prometteuse avec le CPIE

Dès 2010, des échanges portant sur la fin de bail arrivant à expiration le 31 décembre 2013, ont lieu avec le propriétaire. L'association n'ayant pas vocation à devenir propriétaire du site, c'est donc tout naturellement que des contacts sont pris avec le maire de Loperhet pour anticiper cette échéance.

La Communauté de Communes du Pays de Landerneau Daoulas (CCPLD) est alors sollicitée afin d'acquérir la propriété et d'engager les travaux nécessaires de rénovation et de mise aux normes. Elle se donne pour projet d'y réaliser une Maison de l'Environnement sur le territoire communautaire puis sur l'ensemble du pays de Brest, confortant ainsi la dynamique impulsée par le CPIE depuis 1983 (cf journal communautaire mai 2013). Ce projet est d'ailleurs inscrit dans le contrat de pays.

Pour les travaux de réhabilitation (novembre 2013), l'association est sollicitée par les services techniques, le maître d'ouvrage et l'architecte pour exposer le projet aux institutions de tutelle (DDCS, Education nationale) à la commission d'accessibilité, au SDIS. Elle est consultée sur le projet architectural, invitée aux réunions de chantier, associée aux choix d'aménagements et de revêtements,... La volonté affichée par l'ensemble des acteurs est de maintenir et de renforcer les activités initiées par l'association et de confirmer l'ancrage territorial du CPIE. La fin de bail est donc synonyme de second souffle.

3 ans de réduction d'activités due aux travaux seront fatals

Les secteurs d'activités de l'association, l'éducation, la solidarité sociale, l'environnement, l'accès aux pratiques sportives, sont autant de domaines à faible marge financière. Cependant, pendant les 30 années de fonctionnement entre 1983 et 2013, l'association a réussi à maintenir un équilibre financier certes précaire mais qui a permis d'assurer un développement basé presque exclusivement sur les produits d'activités et non sur des subventions de fonctionnement. Les rapports financiers en témoignent.

Les travaux de réhabilitation engagés en 2013 devaient permettre de garantir le maintien de l'activité, garant de l'équilibre financier et de l'emploi des quinze salariés dans l'attente de l'ouverture de bâtiments rénovés. Le phasage des travaux entre les 2 bâtiments a réduit la capacité d'accueil de 60 à 30 enfants pendant les 2 années de travaux occasionnant ainsi un manque à gagner insurmontable, sans compter avec les difficultés de cohabitation d'enfants avec un chantier impressionnant au cœur du centre d'accueil.

Dès 2014, notre association alertait la Communauté de Communes sur ce manque à gagner attesté de 60 000 €. Afin de s'adapter à cette diminution brutale d'activité liée à une capacité d'accueil limitée, une réduction drastique de 100 000 € des charges annuelles de fonctionnement est engagée, notamment dans les charges salariales avec la non-reconduction de 2 postes vacants d'animateurs et une restructuration de l'équipe de restauration.

En parallèle une aide financière exceptionnelle de 30 000 € était sollicitée auprès de la CCPLD pour atteindre l'équilibre. Devant le refus de la CCPLD, l'association formulait le souhait de pouvoir bénéficier, comme pour les classes de mer, d'une politique d'accompagnement financier à l'intention des établissements scolaires des 22 communes du territoire communautaire afin de favoriser leurs séjours à Gorre Menez.

Cette disposition est désormais validée mais ne sera effective qu'à partir de mai 2017 dans le cadre de la Délégation de Service Public (DSP) dont le CPIE est désormais exclu en raison du dépôt de bilan que le président de la CCPLD n'a pas voulu éviter. Incompréhensible !!

La Délégation de Service Public (DSP) : une procédure qui interroge ! Pour quel projet ?

Dès l'origine du projet de rachat et de création d'une Maison de l'Environnement, les membres de l'association ont fait connaître leurs réticences à cette procédure d'appel d'offres et donc de mise en concurrence.

En effet, l'antériorité de l'association et de sa gestion du site depuis plus de 30 ans, la reconnaissance du projet associatif et de ses actions à l'échelle du Pays de Brest, la concertation permanente sur la réhabilitation des bâtiments et le partenariat sur le projet de Maison de l'Environnement auraient dû orienter le choix de la CCPLD et de son président, Mr Patrick LECLERC, pour une Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO). Il s'agit là d'un mode de contractualisation fréquent entre les collectivités publiques et les associations dans le

secteur non-lucratif .Différentes rencontres avec des parlementaires, des élus territoriaux, des juristes ont conforté cette analyse. Des Services de l'État, et notamment le Ministère chargé de la vie associative, des représentants de réseaux associatifs nationaux ont abondé dans le même sens. Cette proposition est restée lettre morte. Pour quels motifs ?

Est-il anodin de constater que le projet de Maison de l'Environnement adopté par le Conseil de Communauté du 30/03/2012 est devenu subrepticement « exploitation du site de Gorre Menez » dans le dossier de consultation de la délégation de service public ? La compétence « environnement » se limiterait-elle désormais à la gestion des déchets ?

Le dépôt de bilan. Une mort inéluctable !

L'état de cessation de paiement, c'est à dire l'incapacité à faire face aux dépenses courantes de fournitures diverses, de cotisations sociales et au paiement de salaires accusant pour partie un retard de 2 mois fut constaté le 22 février et actée par le Conseil d'Administration le 23 février en présence du commissaire aux comptes. La décision du dépôt de bilan est alors décidée.

Deux raisons majeures rendent impossible la demande de redressement judiciaire. La première est que les retards sur l'achèvement des travaux ne permettraient un usage optimum des locaux et l'équilibre financier qu'au printemps 2017. La deuxième, et sûrement la plus importante, est que l'état de redressement judiciaire, et a fortiori de liquidation judiciaire, ne permet pas d'être candidat à la DSP.

L'association perd donc la gestion du site et des bâtiments d'accueil, son siège social et ses locaux de travail. La liquidation signifie aussi le licenciement de 14 salariés et la dissolution de l'association.

Un gâchis monumental

Le CPIE c'était:

- 14 salariés engagés qui ont œuvré chaque jour bien au-delà de leur fonction pour faire vivre un projet territorial d'éducation à l'environnement et au développement durable
- Des administrateurs bénévoles qui se sont mobilisés tout au long de ces années pour construire un projet d'intérêt général et gérer un site et un équipement d'accueil ayant généré plus de 7,5 millions d'euros injectés dans l'économie locale sur ces 11 dernières années.
- Des adhérents (250 cotisations annuelles) qui soutenaient le projet associatif du CPIE.
- Des parents, des cavaliers, enfants, jeunes et adultes, qui s'inscrivaient dans un projet original.
- Des apiculteurs amateurs qui investissaient un lieu d'échange et d'apprentissage.
- Des salariés en insertion qui trouvaient là l'occasion de se reconstruire une vie sociale et professionnelle.
- Des enseignants qui trouvaient là un lieu d'apprentissage et de connaissances au service de leur projet éducatif.
- Des enfants qui ont su s'émerveiller devant une nature ordinaire et si proche. Des enfants qui ont appris à respecter leur environnement.

Et tant de monde encore !!!

Des considérations et des interrogations d'ordre général

Dans cette période de crise, on attribue fréquemment aux associations une responsabilité de création de lien social, d'éducation à la citoyenneté, d'apprentissage du vivre ensemble. Autant d'enjeux sociaux, ô combien d'actualité, qui ne s'inscrivent pas dans la simple marchandisation des biens et des services.

Dans le même temps, il leur est demandé au nom de la raréfaction des finances publiques, de justifier de la rentabilité et de la performance de leur modèle d'économie sociale et solidaire en les inscrivant paradoxalement dans des logiques de marché et de concurrence. C'est le fondement même d'une DSP.

Le recours de plus en plus fréquent aux marchés publics au détriment de la convention d'objectifs et du partenariat sur un projet d'intérêt général illustre bien ce phénomène et pose question.

Dans un article de la presse locale relatant la cessation d'activité, Mr Leclerc président de la Communauté de Communes du Pays de Landerneau Daoulas a été questionné sur le soutien apporté au CPIE durant cette période difficile.

« ... *Nous avons investi 3,8 millions d'euros. Je pense que c'est déjà honnête comme soutien....* »

Ainsi, si les travaux et les investissements avaient été réalisés au bénéfice de la qualité d'accueil et d'activité du CPIE, pourquoi un appel d'offres, la mise en concurrence et le recours à une DSP ?

Le sort réservé à l'association était sans doute déjà scellé...